
	Année 2017-18 Troisième degré (détermination) : <u>Sixième</u> année de l'enseignement	général de transition			techn. de transit.
		6 GT	6 GT	6 GT	6 TT
Classe		Langues modernes	Sciences Economiques	Sciences	Education physique
Option principale					
1. Formation commune		12	12	12	10
Education physique (F ou G)		2	2	2	-
Formation géographique et sociale		2	2	2	2
Formation historique		2	2	2	2
Français		4	4	4	4
Religion catholique		2	2	2	2
2. Formation obligatoire en langues modernes		12	8	8	4
Langue moderne I (Anglais ou Néerlandais)		4	4	4	4
Langue moderne II (Néerlandais ou Anglais)		4	4 ou	4 ou	-
Langue moderne III (Espagnol)		4	4	4	-
3. Formation optionnelle (obligatoire)		7 ou 5	11	10	10
Mathématique		4 ou 2	4	4	4
Langue moderne I (Anglais ou Néerlandais)					
Sciences de base		3	3	-	-
Sciences générales		-	-	6	6
Sciences économiques		-	4	-	-
4. Options groupées					
Education physique					8
Athlétisme (1), E.P.Base (1), Gymnastique sportive (2), Natation (2), Sports collectifs (2)					8
5. Activités complémentaires CSFA		1 ou 3	1 ou 3	1 ou 3	1
Communication et relation		2	2	2	
Connaissances de gestion de base					
Gestion du projet personnel		1	1	1	1
Stages					
Total		30 à 34	32 à 34	31 à 33	33
Au 3 ^e degré, l'élève doit suivre les mêmes options durant les deux années.					
Remarques					
<p>* selon besoins, possibilités, moyens d'organisation et choix de l'élève qui doit toutefois conserver la même grille-horaire en 5^e et en 6^e année.</p> <p>** Le programme de l'option Animateur prévoit un minimum de 160 heures de stages, réparties sur les 2 années du 3^e degré, pendant et en dehors des semaines habituelles de cours.</p> <p>*** Le programme de l'option Vendeur prévoit 200 heures de stages, réparties sur les 2 années du 3^e degré, pendant les périodes scolaires. C'est ainsi que certaines heures de la formation commune sont récupérées durant les semaines de « non stage ».</p>				La réussite permet d'obtenir le Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)	

 Année 2017-18 Troisième degré (détermination) : Sixième année de l'enseignement	technique de qualification		Professionnel	
	6 TQA	6 TQR	6 PR	6 PV
Classe				
Option principale	Animateur	Hôtelier-restaurateur	Restaurateur	Vendeur
1. Formation commune	18	18	16	16
Education physique (F ou G)	2	2	2	2
Français	4	4	4	4
Religion catholique	2	2	2	2
Formation historique et géographique	2	2	2	2
Formation sociale et économique	2	2	2	2
Formation scientifique	2	2	2	2
L.M. : Anglais/Néerlandais	2	2	2	2
Mathématique	2	2		
Animateur/animateur	16**			
Activités d'insertion professionnelle	4			
Psychologie appliquée (rel. humaines)	4			
Techniques d'expression (corporelle, musicale, orale, plastique)	8			
Hôtelier-restaurateur/Hôtelière-restauratrice		18		
Langue moderne : Anglais		2		
T.P. Art culinaire		6		
T.P. Salle et réception		5		
Technologie de la cuisine		2		
Technologie Salle – Œnologie et réception		3		
Restaurateur/restauratrice			20	
Langue moderne : Néerlandais			2	
T.P. Art culinaire			7	
T.P. Salle et réception			6	
Technologie de la cuisine			2	
Technologie Salle – Œnologie et réception			3	
Vendeur/vendeuse				18***
Activités d'insertion professionnelle				4
Art de la vente				4
Etalage et promotion des marchandises				4
Gestion et informatique appliquée				4
Langue moderne : Néerlandais				2
2. Activités complémentaires CSFA		2		
Connaissances de gestion de base		2		
Gestion du projet personnel				
Stages	**	A déter-	-miner	***
Total	34	38	36	34

Au 3^e degré, l'élève doit suivre les mêmes options durant les deux années.

Remarques

* selon besoins, possibilités, moyens d'organisation et choix de l'élève qui doit toutefois conserver la même grille-horaire en 5^e et en 6^e année.

** Le programme de l'option **Animateur** prévoit un minimum de **160 heures de stages**, réparties sur les 2 années du 3^e degré, pendant et en dehors des semaines habituelles de cours.

*** Le programme de l'option **Vendeur** prévoit 200 heures de stages, réparties sur les 2 années du 3^e degré, pendant les périodes scolaires. C'est ainsi que certaines heures de la formation commune sont récupérées durant les semaines de « non stage ».

La réussite permet d'obtenir le Certificat d'études de 6^e P (CE6) et le CQ6

La réussite permet d'obtenir le CESS et le certificat de qualification (CQ6)